

SPADEL SA
Avenue des Communautés 110
1200 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0405.844.436

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
TENUE LE 10 JUIN 2021**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale des actionnaires (l' «**Assemblée Générale**») est ouverte à 15 heures sous la présidence de la SRL M.O.S.T., représentée par son représentant permanent, Frank Meysman, Président du Conseil d'administration.

Avant de constituer le bureau de l'Assemblée Générale, le Président du Conseil d'administration rappelle le contexte exceptionnel dans lequel la présente Assemblée a dû être organisée compte tenu de la crise causée par l'épidémie de Covid-19.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises par les autorités publiques restreignant les rassemblements, il a été recommandé aux actionnaires de ne pas assister physiquement aux assemblées mais plutôt d'exprimer leurs votes par procuration en donnant mandat à la personne désignée par la Société et mentionnée dans le formulaire de procuration et en y précisant leurs instructions de vote.

A. Bureau

Constitution

Le Président du Conseil d'administration, physiquement présent au siège de la Société pour cette Assemblée, invite les personnes suivantes à constituer le bureau de la Société, conformément aux statuts de la Société :

- il appelle aux fonctions de secrétaire de l'Assemblée Madame Tatiana Goeminne,
- il appelle, conformément à l'article 22 des statuts de la Société, Finances & Industries SA, représentée par Monsieur Marc du Bois, et Monsieur André de Barys, pour remplir les fonctions de scrutateurs ;

Le Président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'Assemblée.

Par ailleurs, les administrateurs suivants de la Société sont présents :

- SRL M.O.S.T., représentée par son représentant permanent Frank Meysman, Président ;
- Marc du Bois, CEO, et
- Finances & Industries SA, représentée par Axel Miller .

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises par les autorités publiques restreignant les rassemblements, le Conseil d'administration a demandé aux autres administrateurs de ne pas être présents et ce afin de pouvoir garantir les mesures de distanciation sociale. Les autres administrateurs sont donc absents et excusés.

INFORMATION REGLEMENTÉE

Le Commissaire, PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Madame Griet Helsen, est également présent à l'Assemblée.

Assistent encore à l'Assemblée Didier de Sorgher, CFO ainsi que Philippine De Wolf, General Counsel.

Enfin, le mandataire des actionnaires désigné par le Conseil d'administration, Madame Tatiana Goeminne, est également présente.

Le Président confirme, pour autant que de besoin, que les mesures de protection et de distanciation sociale recommandées par les autorités publiques ont été respectées pour préserver la santé des personnes présentes physiquement à cette Assemblée.

Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

(i) Convocations

Les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 7:128 et suivants du Code des sociétés et associations. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs des convocations parues au Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau.

Le Président rappelle et le bureau constate que, le 10 mai 2021, les convocations ont été dûment publiées au Moniteur Belge et dans la Libre Belgique et que le texte de l'ordre du jour, des convocations, et les autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7:129 et 7:132 du Code des sociétés et associations) ont été publiés sur le site internet de la Société et mis à disposition à partir de cette même date. Une communication a en outre été envoyée par agence de presse pour assurer la diffusion internationale de la convocation et de ces autres documents requis par le Code des sociétés et des associations.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée par courrier ordinaire le 7 mai 2021 aux actionnaires nominatifs.

Une convocation par e-mail a été adressée aux administrateurs et au commissaire selon les modalités convenues avec ceux-ci.

Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Le classeur contenant l'ensemble des documents de convocation est mis à la disposition du bureau et sera joint au présent procès-verbal.

(ii) Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée Générale de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Il est rappelé qu'à l'occasion de la présente Assemblée Générale, les actionnaires avaient le choix, en vue de participer à la présente assemblée, soit de se faire représenter par Mme Tatiana Goeminne, mandataire unique désignée par le Conseil d'Administration, soit de participer physiquement. La liste des présences reprend donc les actionnaires représentés par leur mandataire unique, Mme Tatiana Goeminne, de même que les actionnaires ayant rempli les formalités d'admission, pour autant que la Société ait reçu la preuve que ces actionnaires étaient titulaires, à la date d'enregistrement, des actions pour lesquelles ils entendaient prendre part au vote lors de cette Assemblée. Cette liste a été communiquée au bureau pour vérification et sera conservée.

(iii) Liste des présences

Il résulte de la liste des présences, que les actionnaires ayant rempli les formalités légales et statutaires représentent 3.864.855 actions de capital donnant droit chacune à une voix sur un total de 4.150.350 actions émises. Conformément à l'article 27 des statuts, la présente Assemblée statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial de présence n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et qu'aucun point repris à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée, l'Assemblée Générale est en mesure de valablement délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour, le calcul des majorités se faisant sur une base de 3.864.855 actions.

B. Ordre du jour

Le Président passe l'ordre du jour en revue.

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président est dispensé par l'Assemblée de la lecture du rapport de gestion.

2. Présentation du rapport du Commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président est dispensé par l'Assemblée de la lecture du rapport du Commissaire.

3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel au 31 décembre 2020, ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire sur ces comptes annuels.

Le CEO et le CFO présentent les activités et résultats financiers de l'année 2020, ainsi que les perspectives pour 2021.

4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.

Les comptes annuels arrêtés se présentent comme suit :

- un total de bilan de 283.658.276 EUR
- la proposition d'affectation du résultat suivante :
 - bénéfice de l'exercice à affecter : 10.262.885 EUR
 - bénéfice reporté de l'exercice précédent : 15.886.831 EUR
 - bénéfice à affecter : 26.149.716 EUR
 - affectation aux réserves disponibles : 8.000.000 EUR
 - distribution d'un dividende brut de 2,00 EUR brut par action : 8.300.700 EUR
 - bénéfice à reporter : 9.849.016 EUR

Le dividende sera payable le 25 juin 2021 contre remise du coupon n° 22.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver les comptes annuels statutaires de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et l'allocation des résultats qui y est reprise, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 2,00 EUR par action (1,40 EUR net).

5. Approbation de la politique de rémunération.

Le Président commente la politique de rémunération et présent à l'Assemblée la proposition d'approuver la politique de rémunération.

6. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020. Le Président précise que le rapport de rémunération est inclus dans le rapport de gestion de la Société et dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le rapport financier annuel, de sorte que tout le monde a pu en prendre connaissance.

7. Décharge aux Administrateurs.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2020.

8. Décharge au Commissaire.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2020.

9. Renouvellement de mandats d'administrateurs, nomination d'un nouvel administrateur indépendant, fixation de leur rémunération et clarification des principes de rémunération des administrateurs.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Président propose à l'Assemblée de renouveler :

- le mandat de Monsieur Marc du Bois en tant d'administrateur de la Société pour une période de quatre (4) ans. Ce mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2025.
- le mandat de Familia Numerosa B.V., représentée par Monsieur Roel van Neerbos, en tant qu'administrateur de la Société pour une période de quatre (4) ans. Ce mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2025.

Leur rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Le Président propose par ailleurs à l'Assemblée de constater l'indépendance de Familia Numerosa B.V., représentée par Monsieur Roel van Neerbos, au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.

Nomination de A2 BV, représentée par Monsieur Alain Beyens, en qualité d'administrateur indépendant

Le Président propose à l'Assemblée de nommer A2 BV, représentée par Monsieur Alain Beyens, en tant qu'administrateur de la Société pour une période de quatre (4) ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Le Président propose par ailleurs à l'Assemblée de constater son indépendance au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.

Clarification des principes de rémunération des Administrateurs

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015 avait fixé la rémunération des Administrateurs comme suit:

- la rémunération fixe à € 15.000 par an par Administrateur (hors Président) pour les 5 réunions fixes et a également attribué un jeton de présence de € 3.000 par réunion (soit € 15.000 pour les cinq réunions fixes), étant entendu que pour leur présence à toute réunion additionnelle, chaque Administrateur se verra attribuer un jeton de présence supplémentaire de € 6.000 par personne par réunion ;
- la rémunération fixe à € 30.000 par an pour le Président pour les 5 réunions fixes et a également attribué un jeton de présence de € 6.000 par réunion (soit € 30.000 pour les cinq réunions fixes), étant entendu que pour sa présence à toute réunion additionnelle, le Président se verra attribuer un jeton de présence supplémentaire de € 12.000 par réunion (soit une rémunération fixe et un jeton de présence fixés au double de celui d'un Administrateur) ;
- le montant du jeton de présence pour chaque participation à une réunion du Comité d'Audit et/ou du Comité de Nomination et de Rémunération à € 2.500 par personne, sous réserve du Président desdits Comités qui se voit attribuer un jeton de présence de € 5.000 par personne par réunion.

Le Président propose à l'Assemblée de clarifier que:

- la rémunération fixe et les jetons de présence visés ci-dessus seront en tout état de cause payés en tenant compte de la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant un exercice social et de sa participation effective aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, et
- toute participation à une réunion du Conseil d'Administration "ad hoc" ne nécessitant pas de préparation particulière ne donnera pas lieu à l'octroi d'un jeton de présence supplémentaire, sauf circonstances exceptionnelles.

10. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.

Le Président propose à l'Assemblée de conférer à Madame Philippine De Wolf, *General Counsel* de la Société, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

11. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Séance de questions-réponses

Avant d'inviter les actionnaires à voter sur les propositions de résolutions telles que mentionnées à l'ordre du jour, le Président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par écrit à la Société précédemment à l'Assemblée Générale et ce conformément au Code des sociétés et associations. Les questions devaient être reçues par la Société pour le 5 juin 2021 au plus tard.

La Société a reçu des questions écrites de Monsieur André de Barsy, ici présent, en date du 31 mai 2021. Le Président et les membres du management répondent aux questions qui ont été posées par Monsieur André de Barsy.

Le Président invite les autres actionnaires qui le souhaitent à poser les questions en lien avec les points



figurant à l'ordre du jour ou les rapports et comptes annuels mentionnés dans l'ordre du jour.

Les questions et les réponses qui y sont formulées sont annexées au présent procès-verbal.

C. Votes

En raison du faible nombre d'actionnaires présents ou représentés, nous procéderons cette année à un vote à main levée en lieu et place d'un vote exprimé par le biais de bulletins de votes. Les calculs seront donc effectués en direct, en tenant compte également de votes émis par procuration.

1. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.

Proposition: d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation du résultat de la Société et la distribution d'un dividende unitaire brut de 2,00 EUR.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

2. Approbation de la politique de rémunération.

Proposition: d'approuver la politique de rémunération. La politique de rémunération est disponible sur le site internet de la Société.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

3. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Proposition: d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

4. Décharge aux Administrateurs.

Proposition: de donner décharge par un vote spécial aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

5. Décharge au Commissaire.

Proposition: de donner décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

6. Renouvellement de mandats d'administrateurs, nomination d'un nouvel administrateur indépendant, fixation de leur rémunération et clarification des principes de rémunération des administrateurs.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

6.1 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de renouveler le mandat de Monsieur Marc du Bois en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

6.2 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de renouveler le mandat de Familia Numerosa B.V., représentée par Monsieur Roel van Neerbos, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

INFORMATION REGLEMENTÉE

6.3 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de constater l'indépendance de Familia Numerosa B.V., représentée par Monsieur Roel van Neerbos, au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.804
CONTRE	
ABSTENTION	51

Nomination de A2 BV, représentée par Monsieur Alain Beyens, en qualité d'administrateur indépendant

6.4 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer A2 BV, représentée par Monsieur Alain Beyens, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

6.5 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de constater son indépendance au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.804
CONTRE	
ABSTENTION	51

Clarification des principes de rémunération des Administrateurs

6.6 Proposition: de clarifier que (i) la rémunération fixe et les jetons de présence visés ci-dessus seront en tout état de cause payés en tenant compte de la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant un exercice social et de sa participation effective aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés et (ii) toute participation à une réunion du Conseil d'Administration "ad hoc" ne nécessitant pas de préparation particulière ne donnera pas lieu à l'octroi d'un jeton de présence supplémentaire, sauf circonstances exceptionnelles.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

7. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.

Proposition: de conférer à Madame Philippine De Wolf, *General Counsel* de la Société, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.864.855
CONTRE	
ABSTENTION	

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président adresse ses remerciements à l'Assemblée Générale et dispense le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal.

Ce procès-verbal est signé par les membres du Bureau et par les actionnaires qui le souhaitent et sera mis en ligne sur le site internet de la Société dans les 15 jours de la présente Assemblée, conformément au prescrit légal.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale.

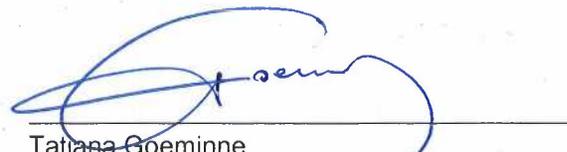
La séance est levée à 16h.

(la page de signature suit)

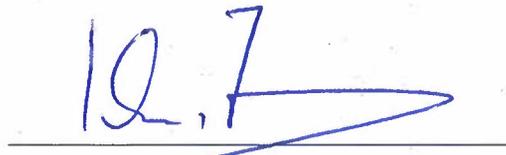
INFORMATION REGLEMENTÉE



M.O.S.T BV, représentée par
Frank Meysman
Président

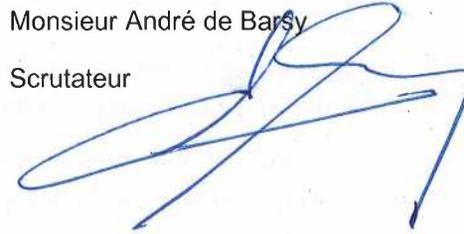


Tatiana Goeminne
Secrétaire



Finances & Industries SA, représentée par
Marc du Bois
Scrutateur

Monsieur André de Bary
Scrutateur



Annexes : (6)

1. Documents justifiant de la convocation de l'Assemblée
2. Documents justifiant l'accomplissement, par les actionnaires, des formalités nécessaires pour participer à l'Assemblée
3. Liste de présences
4. Formulaire de procuration
5. Questions écrites de Monsieur André de Bary
6. Questions des actionnaires et réponses y apportées